



Délibération n° 20240038

Nombre de Membres

Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	13	13
Voix Pour	Voix Contre	Abstention (s)
13	0	0

Date de convocation
 31 Octobre 2024

Département du Tarn

.....
 Arrondissement de Castres

.....
 Commune de VIELMUR SUR AGOUT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 de VIELMUR SUR AGOUT**

Séance du Mercredi 06 Novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six Novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Vielmur sur Agout, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine **Rabou**, Maire.

Présent.e.s : Mesdames Catherine **Rabou**, Nathalie **Armengaud**, Karine **Françon**, Corine **Lafon**, Marie **Templier** et Marie-José **Vincent**
 Messieurs Karim **Chiha**, Alain **Gayraud**, Yannick **Maruéjols**, Alain **Milhau** et Jonathan **Terme**

Absent.e.s : Aurélie **Jasottes** absente, représentée par Marie-José **Vincent**
 Olivier **Duval** absent, représenté par Yannick **Maruéjols**

Secrétaire de séance : Karim **Chiha**

Objet : **Décision Modificative n° 5 du Budget Principal pour le remboursement de l'emprunt court terme auprès du Crédit Mutuel**

Madame le Maire expose qu'à la suite des différents rendez-vous avec le Crédit Mutuel et compte-tenu de notre obligation à rembourser l'emprunt court terme de 200 000 €, il est nécessaire de procéder à une modification du Budget Principal pour inscrire cette dépense.

Madame le Maire propose les écritures suivantes :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 023 023 (ordre)	7 055,00		
D I 16 1641 OPFI	200 000,00		
R I 021 021 OPFI (ordre)	7 055,00		
R I 13 1322 296	133 945,00		
R I 13 1323 OPNI	59 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	200 000,00	7 055,00
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	200 000,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		-7 055,00

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	7 055,00
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	7 055,00

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le 12/11/2024

ID : 081-218103158-20241106-D_2024_0038-BF



Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après avoir délibéré, décide d'autoriser Madame le Maire à modifier le Budget Principal comme ci-dessus énoncé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme, Mairie de Vielmur sur Agout, le 06 Novembre 2024

Le Secrétaire de séance,

Karim **Chiha**

Le Maire,

Catherine **Rabou**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CR', written over a horizontal line.

Délais et voies de recours - « La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »